

FLASH INFO MAI 2015

Madame, Monsieur,

Lors de la séance du 31 mars dernier le conseil municipal a voté les budgets communaux pour l'année en cours. Le budget général s'équilibre à 489 000 € en fonctionnement et à 277 600 € en investissement.

La nouvelle donne en matière de dotation de l'état (baisse de 7 000€/an jusqu'en 2017) nous oblige à beaucoup de vigilance. Cette année, pas de gros investissements, essentiellement de l'entretien de voirie et le début des travaux de réhabilitation du lavoir entre autres. Par contre cette année sera une année de préparations de projets importants et structurants pour la commune.

L'évolution actuelle de la population communale en âge scolaire nous met devant la création d'un 5^{ème} emploi au sein du RPI Auzay/Chaix. Cette création est prévue à Auzay. Nous étudions avec Chaix la réalisation de locaux adaptés à l'échéance de septembre 2016, tout en préparant une solution intermédiaire dès la rentrée de septembre prochain.

Nous travaillons aussi sur la mise aux normes de la lagune d'assainissement, solution impossible à son emplacement actuel pour cause de zone inondable. Nous lançons donc une étude de définition du type de traitement et du site d'implantation.

Nous prévoyons aussi un aménagement de sécurité routière devant l'école jusqu'à la place de la mairie.

Un autre sujet à l'étude avec la remise en état des cloches de l'Eglise. Pour ce chantier, ainsi que pour le lavoir, nous sollicitons une souscription publique via la Fondation du Patrimoine.

Avec le travail du Conseil des Sages, le service de transport solidaire initié par l'Oddas de Fontenay le Comte est opérationnel sur la commune. Nous allons aussi travailler sur le thème des "voisins vigilants" et du "bien vivre ensemble".

Concernant le projet éolien, une permanence publique se tiendra le 10 juin prochain.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte, la mutualisation se met en place. Dès le 1^{er} janvier les services Ressources Humaines et Finances de la Ville de FLC et de la Communauté ont été rassemblés sous l'autorité d'une directrice générale de l'Administration et des Moyens et sont désormais installés à l'Hôtel de la Sénéchaussée.

Vous entendez parler de regroupements de communes, de communes nouvelles, le sujet est évoqué entre nous. Rien de concret pour le moment, mais il est certain qu'il faudra, à moyen terme, trouver une solution à la pérennité de nos petites communes.

Restant à votre disposition, Cordialement

Le Maire,
Michel HERAUD



QUELQUES DATES A RETENIR



Dates	Manifestations	Organisateurs	Lieux
13 juin 2015	Fête des Ecoles	Amicale Laique Auzay/Chaix	Chaix
20 juin 2015	Concours de pétanque	Club de palets Auzay	Auzay
27 juin 2015	Fête de l'été	Comité des fêtes Auzay	Terrain de foot Auzay
13 juillet 2015	Fête du 14 juillet (pique-nique et feux d'artifice)	Communes Auzay et Chaix	Chaix
29-30 aout 2015	Ball-Trap	Chasse Auzay	Auzay
11-12-13 septembre 2015	Festival musical	Comité des fêtes Auzay	Rues Auzay
4 octobre 2015	Vide grenier	Comité des fêtes Auzay	Rues Auzay
11 octobre 2015	Bal des personnes âgées	Amicale Laique Auzay/Chaix	Salle des fêtes Langon



LES CONTRAINTES DU PRINTEMPS

En ce début de printemps où nous profitons de nos extérieurs, voici quelques règles à respecter :

- Les feux de plein air sont interdits par l'arrêté préfectoral n°12SIDPC-DDTM627.
- L'utilisation d'appareils de bricolage ou de jardinage bruyants est réglementée par l'arrêté préfectoral du 12/07/2013, **pour le respect de vos voisins**, des horaires sont à respecter :

Du lundi au vendredi : de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30

Le samedi : de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

Le dimanche et jours fériés : 10H00 à 12H00

- Les propriétaires d'animaux sont responsables des nuisances sonores émises par leurs animaux. L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 rappelle "**qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage**".

POINT SPECIAL DESHERBAGE : le 6 février 2014 a été votée la « loi Labbé » visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires. Une 1^{ère} étape concerne les personnes publiques qui se verront interdire l'usage de produits phyto pour l'entretien des espaces verts à compter du 1^{er} mai 2016. Dans la 2^{ème} étape, cette interdiction s'appliquera aux particuliers à compter du 1 janvier 2022. La commune d'Auzay a fait le choix de devancer l'échéance, et cela se voit puisque nos trottoirs (entre autre) se verdissent de fleurs et autres mauvaises herbes dont la commune ne peut s'occuper seule. La participation de chacun serait de bon augure, au moins devant sa porte...

Une réunion d'information à ce sujet se tiendra : le 19 Juin à 19 h 00, salle municipale vous y êtes cordialement conviés



ELECTIONS REGIONALES 2015

Les 6 et 13 décembre 2015, les conseillers régionaux élus en mars 2010 seront remplacés. Il s'agit des dernières élections générales avant l'élection présidentielle de 2017.

Pour rappel, pour pouvoir voter, il faut impérativement s'inscrire en mairie sur les listes électorales avant la fin de l'année qui précède le scrutin. L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans (une vérification en mairie est conseillée)



FRELON ASIATIQUE

Venez signaler la présence de nids à la mairie, qui vous donnera la procédure à suivre pour la prise en charge de sa destruction.



NEWS LETTER

Travaux, communiqués de gendarmerie, info diverses...vous pouvez être informés directement par mail en vous inscrivant à la NEWS LETTER : sur le site www.auzay.fr (rubrique nous contacter / nous écrire), ou en mairie.



DIVERS

A compter de janvier 2016, le Sycodem envisage de ne plus ramasser les poubelles bleues. Un container sera installé dans la commune pour récupérer les journaux, revues...son emplacement reste à déterminer



NOUVEAUX ARRIVANTS

A l'occasion de votre arrivée à AUZAY, le secrétariat de Mairie sera ravi de vous accueillir afin de vous remettre une liste d'informations utiles sur Auzay et ses alentours.

Mairie d'AUZAY

34 rue Jacques de Maupéou

85200 AUZAY

TEL : 02.51.51.82.03

FAX : 02.51.51.96.93

Horaires d'ouverture au public

lundi, mardi et jeudi : de 8H30 à 12H30

le mercredi : de 14H à 18H30

le vendredi : de 13H30 à 17H

Courriel : mairie-auzay@wanadoo.fr

Permanences

Le maire et les adjoints

reçoivent sur RDV

Site Internet : www.auzay.fr